

Compte rendu de réunion de conseil du Jeudi 13 Octobre 2016

Présents : Bernard ROHOU, Nathalie KERVERN, Eric CHARROY, Laurence BLANCHARD, Françoise CAUDAL-Le BARS, Christelle CHEVANCE, Kate HUSBAND, Alain KERBIRIOU, Maximilien LE FEUR, Louise-Anne LE GAC, Gilles LE GALL, Michel Le GALLO, Ludovic L'HOPITAL, Michel MENGUY.

Excusé : Stéphane MORZADEC, procuration à Gilles Le GALL.

Secrétaire de séance : Nathalie KERVERN

Excusé : Stéphane Morzadec – procuration à Gilles Le Gall

Approbation du dernier compte-rendu

Ordre du jour

- 1 - Stationnement au bout du pont**
- 2 - Circulation Coat Bian**
- 3 - Commission recrutement Agents recenseurs**
- 4 - Actualisation de la voirie**
- 5- Projet d'aménagement des Etangs Guéné**
- 6 - Renouvellement de la convention "Etangs Guéné"**
- 7 - Frais de fonctionnement Ecole St Georges**
- 8 - Contrat de territoire**
- 9 - Contrat assurances**
- 10 - Attribution des marchés "Travaux mairie"**
- 11 - Modification du règlement "lotissement Résidence d'Armor"**
- 12 - Circulation dans le bourg, route de Pontivy et route de Pont ar Len**
- 13 - DM budget**
- 14 - Questions diverses**

1 - Stationnement au bout du pont

Un problème de stationnement a été relevé à la suite d'une réclamation d'une riveraine. Une proposition d'interdiction de stationnement a été proposée avec un pré-marquage au sol. Cet aménagement a soulevé une contestation dans le voisinage. Le marquage sera effacé, une autre solution sera recherchée.

2 - Circulation Coat Bian

De jeunes conducteurs ont pris l'habitude d'emprunter la route allant de Kergousse à Coat Bian puis le chemin d'exploitation allant de Coat Bian à Pouldu. Leurs passages répétés se font toujours à une vitesse très prononcée, créant ainsi une gêne certaine auprès des riverains. Quelle réponse apporter à ces incivilités ? Plusieurs propositions sont faites : bloquer la circulation sur le chemin d'exploitation, aménager des « chicanes », installer des panneaux réglementant la circulation. Aucune proposition ne fait l'unanimité, la question ne reçoit pas de réponse pour l'instant mais la réflexion reste engagée.

3 - Commission recrutement Agents recenseurs

Le recensement de la population aura lieu en janvier 2017. A cette fin la commune va recruter deux agents recenseurs. Il faut être titulaire du permis de conduire, être disponible pour les deux demi-journées de formation qui se déroulent en décembre. Le recensement a lieu du 19/01 au 18/02/2017. Une proposition de commission communale chargée du recrutement de ces deux agents a été validée, elle sera composée de Nathalie Kervern, Gilles Le Gall, Louise-Anne Le Gac, Christelle Chevance.

4 - Actualisation de la voirie

Le linéaire de voirie retenu pour le calcul de dotation n'est actuellement que de 22km. Dans la réalité, la commune entretient un linéaire bien plus important, plus de 40km. Il est proposé et accepté à l'unanimité de procéder au reclassement de certaines routes communales.

5- Projet d'aménagement des Etangs Guéné

Le projet d'aménagement des étangs Guéné a été présenté : pontons de pêche, tables de pique-nique, parking viendront mettre en valeur cet espace. Le montant HT s'élève à 31500€. Sollicitée, la commune ne souhaite pas assurer la maîtrise d'ouvrage de ce projet mais apportera sa participation financière à hauteur des 50% des 20% revenant aux collectivités locales.

6 - Renouvellement de la convention "Etangs Guéné"

La convention entre la commune et l'APPMA arrive à échéance. Une nouvelle convention a été présentée à la commune. La durée de cette convention passe de 3, 6, 9ans à 15 ans, durée qui s'explique par l'investissement financier projeté par contre le chapitre relatif à la location n'a pas été mentionné. La discussion sera reprise avec les dirigeants de l'APPMA.

7 - Frais de fonctionnement Ecole St Georges

La participation aux frais de fonctionnement de l'école St Georges n'a pas été versée, le dossier de présentation étant incomplet. La régularisation est aujourd'hui possible et sera effectuée.

14 pour – 1 abstention

Pour l'année 2015/2016, la participation communale sera calculée sur la moyenne départementale à savoir 513€ par enfant.

14 pour – 1 abstention

8 - Contrat de territoire

Dans le cadre du Contrat départemental de Territoire 2016-2020 passé entre le Département des Côtes d'Armor et le territoire de la Communauté de Communes du Kreiz-Breizh, une enveloppe financière d'un montant de 2 545 569 € est attribuée au territoire. 50% de cette enveloppe sont répartis entre les 25 communes de l'EPCI. Pour sa part, Plélauff se voit allouer la somme de 40000€ sur une estimation de travaux à hauteur de 100000€ concernant la rénovation de la mairie.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver les opérations inscrites au contrat, de valider l'ensemble du projet de Contrat Départemental de Territoire 2016-2020, d'autoriser, sur ces bases, le Maire, ou son représentant, à signer le Contrat Départemental de Territoire 2016-2020 avec le Conseil départemental.

9 - Contrat assurances

Une étude de garanties effectuée par le Crédit Agricole pour la SMACL a été présentée. A garanties au moins égales voire supérieures, le montant s'élèverait à 5066,08€ avec franchise, 5867,15 sans franchise contre 8450€ actuellement, sans franchise, chez Groupama. Mise au vote, la proposition de résiliation des contrats liant la commune avec Groupama a été validée par 10 voix pour, 5 abstentions.

Aucun nouveau prestataire n'a pour l'instant été retenu, des contacts supplémentaires seront pris dans les prochains jours avec d'autres organismes.

10 - Attribution des marchés "Travaux mairie"

Le résultat des appels d'offres concernant les travaux de la mairie a été communiqué, ont été retenus par 14 voix pour, 1 abstention :

Rio-Tasset pour le bardage – couverture (7814€), menuiseries extérieures (27042€) menuiseries intérieures (7392€)

Le Gall pour l'isolation et le faux plafond salle du conseil (4536€)

Falher pour le revêtement de sol, carrelage et faïences (6086€)

Rouillé pour l'électricité et le câblage informatique (11940€)

Le Goïc pour la plomberie (3756€)

Disserbo pour la peinture (6370€)

11 - Modification du règlement "lotissement Résidence d'Armor"

Suite à un refus de demande de permis d'aménager, il est proposé d'abroger le règlement en vigueur dans le lotissement et de le remplacer par le règlement national d'urbanisme.

Proposition adoptée à l'unanimité.

12 - Circulation dans le bourg, route de Pontivy et route de Pont ar Len

Une analyse de la circulation routière dans le bourg, à la Lande des Gouarec et route de Pont ar Len fait apparaître que si la majorité des véhicules respecte la réglementation, il y a aussi des excès allant même au-delà des 100Km/H. Sur proposition de Sébastien CAUBET, référent sécurité routière à la DDTM de Rostrenen, une réunion avec un représentant de l'ATD et de la gendarmerie sera prochainement organisée en mairie afin d'étudier les réponses à apporter.

13 - DM budget

+ 2500€ à la ligne 61551 « Matériel roulant » prélevés à la ligne 6156 « Maintenance »

+ 4200€ à la ligne 64168 « Autres emplois d'insertion » prélevés à la ligne 022 « Dépenses imprévues »

+ 1000€ à la ligne 2151 « Réseaux voirie » prélevés à la ligne 2315 « Installations matériel et outillage techniques »

Propositions acceptées à l'unanimité

14 - Questions diverses

- Question à inscrire à l'ordre du jour du prochain conseil : Reconduction ou non-reconduction du contrat de Jean-Paul Le Boëdec.

Devenir du CCAS : le maire évoque la possibilité de supprimer le CCAS pour le remplacer par une commission communale d'action sociale comprenant les mêmes personnes et pouvant exercer les mêmes compétences. Cela permettrait d'une part, une substantielle économie au niveau des assurances mais d'autre part les activités organisées seraient à l'avenir sous la responsabilité de la commune.

Le CCAS sera consulté sur ce point lors de sa prochaine réunion et avant toute prise de décision.

- Remise de diplôme et distinction pour attribution de médailles.

Un moment de convivialité pourrait être programmé afin d'une part de saluer et féliciter les récipiendaires de diplôme et de médailles. Ce temps de rencontre ne pourra cependant être organisé avant que n'aient eu lieu les remises officielles des médailles dans les différents établissements, soit vers la mi-décembre.

Gilles Le Gall a accompagné un employé communal, hors temps de service, pour détruire un nid de frelons asiatiques. Il souligne le caractère de nocivité possible de la bombe utilisée bien qu'achetée dans un magasin de produits agricoles. Il souligne également la possibilité de former les employés à ce genre d'intervention et de les équiper.

Le maire fait savoir qu'il est aussi fait appel à une entreprise privée spécialisée pour ce genre d'intervention.

Alain Kerbiriou qui s'est lors du précédent conseil engagé à rédiger le document unique présente une première esquisse du dit-document. Il souhaite également être accompagné dans sa démarche par le maire, un adjoint et voire un membre du conseil.

Eric Charroy, maire adjoint, a étudié la proposition de Gilles le Gall sur l'information à transmettre au public, plus particulièrement aux personnes qui stationnent sur l'aire de pique-nique en bas du bourg. Un devis d'un montant de 1728€ pour la réalisation d'un planimètre a été présenté par l'entreprise Périgraph de Rostrenen.

La séance est levée à 23H30